REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-deux**, le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Evelyne GHIRARDI; M. Bertrand FRANET; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON; M. Thierry LE BAIL; M. Alain SILVESTRE; Mme Catherine ROBITAILLIE; M. Claude-Romain FARYS; Mme Danijela DELORME; M. Geoffrey LAMIA et Mme Guénola ORRY

<u>Excusées</u>: Mme Nadeige LHOMME a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI; Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON est nommée secrétaire de séance

CREATIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vu le code général de la fonction publique

DECIDE

- d'adopter la proposition de l'autorité territoriale et de créer :
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35e).
- Un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 12 heures hebdomadaires (soit 12/35^e).

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Maire propose d'inscrire au budget principal la cession d'un terrain pour une valeur de 1 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE par décision modificative les ajustements au budget principal suivants :

Section d'investissement :

Chapitre – Article –	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentati
	de crédits	de crédits	de crédits	on de
				crédits
024 – Produits des				1 600,00 €
cessions				
d'immobilisations				
TOTAL				1 600,00 €

LOCATION DE TERRE PARCELLE E 4 – EZ CHAMPS AUX CAILLOUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix pour**, Monsieur Jacques CARRELET de LOISY ne prend part ni au débat ni au vote.

DECIDE de reconduire le bail de la parcelle E numéro 4 sise au lieudit «Ez Champs aux cailloux» d'une contenance de 88 ares, au profit de l'EARL HURLEVENT, représentée par Monsieur Jacques CARRELET de LOISY, exploitant agricole à Hauteville-lès-Dijon, dans les conditions suivantes :

- bail de 9 années à compter du 1er septembre 2021,
- prix: 65.49 €, valeur 2021, actualisable selon l'indice d'évolution des baux ruraux.

LOCATION DE TERRE PARCELLE B 313 – LES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour,** Monsieur Jacques CARRELET de LOISY ne prend part ni au débat ni au vote.

DECIDE de reconduire le bail de la parcelle B numéro 313 sise au lieudit « Les Lavières » d'une contenance de 34 ares, au profit de l'EARL HURLEVENT, représentée par Monsieur Jacques CARRELET de LOISY, exploitant agricole à Hauteville-lès-Dijon, dans les conditions suivantes :

- bail de 9 années à compter du 1er septembre 2021,
- prix : 25,61 €, valeur 2021, actualisable selon l'indice d'évolution des baux ruraux.